



MAIRIE  
73730 SAINT PAUL SUR ISERE  
☎ 04.79.38.20.83  
@ [contact@stpaulsurisere.fr](mailto:contact@stpaulsurisere.fr)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE  
2021 à 19 H 00**

**Présents :**

Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme GRANIER Jenny, Mme MICHAULT Nelly, Mme LEGER Sylviane, Mme BLANC Stacy, M GUILLARD Jérôme, M GONTHIER Bernard, M. Robin DEVRIEUX-PONT, M. Franck PORRET, M PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Marc ASSET.

**Absent(s) excuse (s) :** M. PERRIER Pierre-Yves.

**Absent (s) :** M MARTIN-CORREIA Franck-Olivier.

**QUORUM : 12**

**Pouvoir de vote :** M. PERRIER Pierre-Yves à M. ASSET Marc.

**Secrétaire de séance :** M. DEVRIEUX-PONT Robin

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable :

**1. FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses totales : 448 508.45€**

**Recettes totales : 356 296.49€**

**2. INVESTISSEMENT :**

**Dépenses totales : 87 404.67€**

**Recettes totales : 182 917.64€**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Modification du contrat d'exécution de la convention cadre transitoire pour la gestion du service de l'eau :**

La communauté d'agglomération souhaite modifier le contrat d'exécution de la

convention cadre pour la gestion du service de l'eau.

En mars, le Maire avait souhaité apporter ces modifications.

Une copie de l'ancien et du nouveau contrat vous a été transmis, afin de vous permettre de comparer les 2.

Nous avons demandé à Mme Elise Queruel, en charge de ce dossier auprès de l'agglomération, de bien vouloir organiser une réunion avec tous les membres du conseil municipal, afin de nous permettre de mieux comprendre cette proposition. Celle-ci est prévue le 15 novembre prochain à 17h30 en mairie en présence de M. Raphaël Navarro, directeur des services techniques. Il est proposé aux membres de l'assemblée de reporter cette question lors du prochain conseil municipal, afin de pouvoir valider cette proposition en toute connaissance de cause.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

## **2. Approbation du rapport de la CLECT :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Dans ce cadre, la CLECT s'est réunie le 9 septembre dernier pour évaluer les prises de compétences et les charges liées aux transferts par les communes.

Pour l'année 2021, les attributions de compensations versées à la collectivité, s'élèvent à 29 699.62€. Ce montant correspond au prévisionnel prévu au budget. Le rapport vous ayant été transmis avec la convocation, il convient de l'approuver.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

## **3. Modification du temps de travail – poste adjoint d'animation :**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal, la délibération du 6 mai dernier, par laquelle la commune a créé un emploi non-permanent annualisé d'adjoint d'animation, à raison de 18.22 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base de 18.36 heures/35<sup>ème</sup>.

Les horaires de l'agent avaient été déterminés comme suit :

7h00 à 8h20

11h00 à 13h30

16h30 à 18h30

Il s'avère que l'agent a besoin de commencer 10 minutes plus tôt le matin et le soir afin de mettre en place la salle, ainsi que de 10 minutes en plus de 8h20 à 8h30 afin d'accompagner les enfants au bus. Pour rappel, la garderie se déroule dans la salle de motricité de l'école et non dans une salle dédiée, ce qui ne permet pas à l'agent de laisser les affaires de la garderie en place.

Nous proposons de modifier le poste d'adjoint d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, en augmentant son temps de travail à 19.56 heures annualisées, la rémunération sera fixée à 19.94 heures/35<sup>ème</sup> tout au long de l'année. Cette augmentation du temps de travail étant inférieure à 10%, nous n'avons pas l'obligation de soumettre cette décision à l'avis du Comité Technique.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

## **4. Renouvellement de l'adhésion de la commune à PEFC 2022/2027 :**

La commune adhère depuis plusieurs années à la certification PEFC.

Cet engagement permet à la collectivité de :

- Bénéficiaire d'un certificat de gestion durable adapté à la petite comme à la grande propriété forestière,
- Se doter d'un avantage concurrentiel lors de la vente de nos bois,
- Valoriser notre démarche avec un label international présent dans 58 pays à travers le monde,
- Fournir en bois certifiés les entreprises locales qui s'engagent dans la gestion et l'exploitation durable de nos forêts,
- Pouvoir accéder à des aides publiques pour des travaux sylvicoles...

Le coût pour la collectivité s'élève à 661.58€.

Il est proposé de renouveler cette convention pour 5 ans, soit de 2022/2027.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

#### **5. Demande de subventions 2021 :**

Mme Avrillier informe les membres de l'assemblée des demandes de subventions reçues pour l'année 2021 :

- ALJAC
- AFMTELETHON
- JALMAL
- CLUB DES AINES DU NANT BAYET
- DEL L'OMBRE A LA LUMIERE
- LOCOMOTIVE
- REGUL'MATOUS
- JSP DE BASSE TARENTEAISE
- SEPAS IMPOSSIBLE

Pour rappel, en 2020, nous avons octroyé 1600€ de subventions réparties comme suit :

Aljac : 400€, Régul'Matous : 200€, Anciens combattants : 150€, Club des Aînés du Nant Bayet : 600€ et JSP Basse Tse : 250€

Le montant prévu au BP 2021 est de 1600€.

Il est précisé qu'afin que la collectivité puisse verser une subvention à une association, cette dernière doit en faire la demande écrite, fournir un bilan financier annuel ainsi qu'un RIB.

Mme Véronique AVRILLIER propose de verser prioritairement des subventions aux associations communales, et de conserver la même répartition que l'année dernière.

Un rappel sera fait aux Anciens Combattants afin qu'ils nous transmettent leur demande et les documents afférents.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

#### **6. Choix des entreprises pour la remise en état de l'appartement de l'école :**

Appartement libre depuis avril 2021.

Remplacements des convecteurs par des radiateurs à inertie dynamique (les 2 devis ACELEC)

\* 4218.02€ marque ACTIFORME

\* 3669.62€ marque AXIOM

La différence de prix entre ces 2 devis est simplement sur l'esthétique des produits.

Concernant les devis ACELEC, le point positif est que nous pouvons valoriser ces derniers en revendant les CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Nous n'obtiendrons pas d'aide financière sur les radiateurs car les montants ne sont pas assez élevés, cependant nous avons la possibilité de récupérer un peu

d'argent en revendant les CEE auprès d'Arlyseré ou du SDES. (Voir le plus avantageux).

L'entreprise Debost fait apparaître des radiateurs entrée de gamme : 2940.96€, second devis 7264.44€ (pour des radiateurs à inertie).

Puissance de radiateurs proposés :

- Cuisine 1500 W
- Séjour 2000 W
- Chambre 1, 1250w
- Chambre 2, 1250w
- Chambre 3, 1250w
- Salle de bain, sèche serviette 750w

CHOIX DE L'ENTREPRISE : ACELEC pour les radiateurs AXIOM montant : 3669.62€ TTC

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

Pour ce qui est de la peinture, nous allons être contraints de la refaire. La tapisserie dans les chambres ayant été enlevée, on ne pourra pas louer l'appartement en l'état.

Le gros ménage fait par l'entreprise a surtout permis de dégraisser les murs, éliminer une grosse partie des moisissures de la salle de bain, et refaire un entoilage du plafond.

Les travaux de peinture concernent l'ensemble de l'appartement :

- Hall d'entrée
- Cuisine
- Salon – salle à manger
- Chambre 3
- Couloir
- Chambre 1
- Chambre 2
- WC
- Salle de bain (entoilage du plafond)

3 devis :

- Société MAROTO 9758 .08 euros
- SAS Goudier 9261.58 euros
- Christine LAUNAY 9452.24 EUROS

Proposition bi-couleur et peinture clair pour rendre l'appartement lumineux.

Les membres du conseil souhaitent que nous demandions aux entreprises Maroto et Goudier un nouveau devis avec de la peinture glycéro et non à l'eau, et avec 2 couches de peintures sur l'ensemble des pièces.

Le choix pour ces travaux se fera lors du prochain conseil municipal.

**7. Prise en charge des frais de retransmission des obsèques de M. Patrick MICHAULT, Maire de la commune :**

Mme Avrillier informe les membres de l'assemblée que la collectivité aurait pu pourvoir aux funérailles du Maire. Cependant, ce dernier ayant été très prévoyant, la seule chose que nous avons pu mettre en place était la prise en charge de la retransmission de la cérémonie.

Le devis s'élève à 1620€.

Il est demandé aux membres du conseil municipal, leur accord pour cette prise en charge.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

#### **8. Repas des Aînés :**

Lors du conseil municipal du 16 septembre dernier, nous avons décidé de ne pas faire le repas annuel des Aînés à cause de la crise sanitaire. Les débats nous avaient amené à opter pour des colis aux personnes âgés.

Le Maire ayant pris connaissance de cette décision, avait souhaité que nous fassions une mise au point sur ce sujet lors du prochain conseil municipal. De son point de vue, le repas des Aînés est organisé afin de permettre aux gens de se retrouver autour d'un bon repas, de pouvoir échanger, de partager un moment de convivialité.

M. Michault n'était pas pour les colis de Noël, il aurait plus souhaité que le repas soit décalé au printemps, toujours dans cet esprit de convivialité qui le caractérise. La question n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour lors du CM de septembre, il convient de délibérer afin de déterminer notre ligne de conduite. Mme Véronique AVRILLIER propose de respecter la volonté de M. MICHAULT, à savoir organiser un repas des Aînés au printemps et de ne faire des colis uniquement aux personnes en maison de retraite.

Abstentions : 3 Mme Emmanuelle GUILLARD, M. Jérôme GUILLARD et M. Robin DEVRIEUX-PONT      Voix contre : 0      Voix pour : 10

#### **9. Protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance 2022/2027 :**

Le centre de gestion de la Savoie, mandaté par 345 collectivités, a mené une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une nouvelle convention de participation sur le risque prévoyance.

Le conseil d'administration du CDG 73 a choisi l'offre présentée par le groupement constitué de SIACI Saint-Honoré (mandataire) – IPSEC (assureur), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Cette protection sociale complémentaire permet aux agents de se prémunir contre la perte de revenu liée aux risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, à tout ou partie des risques liés à l'invalidité ou au décès.

La collectivité a adhéré à ce dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec une participation à hauteur de 15€ mensuel par agent à temps plein.

Le nouveau contrat groupe entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A cet effet la collectivité doit saisir le comité technique avant le 8 novembre.

Le coût sera de 100€ correspondant au droit d'entrée forfaitaire pour notre adhésion à la convention de participation.

Cette souscription fera l'objet d'une délibération, avant le 15 décembre 2021, après avis du Comité Technique. Nous devons juste avoir un accord de principe sur le montant de la participation de la commune pour les agents ; 15€ mensuel pour un temps plein (proratisé pour les temps non complet).

Les membres du conseil municipal valide la saisine du Comité Technique sur la même base de participation que l'ancien contrat, à savoir 15€/mois/agent temps plein.

#### **URBANISME :**

#### **Décisions DP/PC :**

DP ACCORDEES		
TROTTO Kévin	174 rue de la Fontaine	Isolation extérieure + pose de volets roulants, installation porte de garage, changement porte et menuiserie PVC

### Cadre de Vie :

- Journée du Patrimoine du 18/09/2021 en lien avec la Bibliothèque : environ 20 personnes (nous remercions Mme BLANC pour sa disponibilité).
- Animation Halloween en cours jusqu'au 31 octobre, chasse aux balais de sorcière et concours de dessin.
- **Suite au problème d'eau le week-end dernier, nous Rappelons le numéro d'astreinte des élus sur la commune : 06-98-62-21-21**

### ONF – FORET

La commune a vendu, à la Scierie de Savoie, environ 800m<sup>3</sup> de bostryche situés entre la Gittaz et Charvan, au prix de 10€ HT le m<sup>3</sup>.

L'exploitation n'a pas été finie, elle reprendra l'année prochaine au printemps.

Rencontre avec M. Pateffoz pour l'exploitation du bois des Combes.

La solution retenue par celui-ci serait de rajouter de la terre dans le tracé du chemin communal, afin de ne pas déstabiliser le pied de talus de la RD 66 et de créer la piste d'accès pour l'exploitation des bois. Une visite sur place serait judicieuse, afin de se projeter sur le tracé.

Prix du bois : entre 2 et 4€ la tonne pour chêne, châtaignier, bouleau...

Frêne : 10€ la stère soit 15€ la tonne.

#### DIA :

Néant

#### Commission jeunesse, culture, numérique :

#### **✚ ANIMATION/CULTURE**

Achat d'un réfrigérateur Pro pour la salle polyvalente, 700L, auprès de l'entreprise Tatout. La facturation se fera début 2022 afin que nous puissions passer cet achat en investissement.

Cela permettra aux locataires d'avoir un frigo de qualité, prévu pour des plaques de traiteurs. M. Tatout nous a également fait une proposition afin d'aménager sous le bar des petits frigos, 2 ou 3 éléments qui s'intégreraient parfaitement dans la salle.

Cette question sera débattue lors d'une prochaine réunion de la commission.

#### Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : 25 novembre 2021 à 19h00

#### Tour de table du Conseil Municipal

#### **Mme Véronique AVRILLIER**

- La Préfecture nous a informé des dates des prochaines élections, elles se dérouleront les 5 et 12 décembre prochain.

En attendant, la 1<sup>ère</sup> Adjointe assurera l'intérim du Maire.

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les règles de droit commun s'appliquent de nouveau pour les réunions des organes délibérants. De ce fait, les réunions doivent de nouveau se tenir dans la salle du conseil municipal, un seul pouvoir de vote par conseiller municipal et le quorum repasse à la majorité absolue des membres présents.

**Mme Emmanuelle GUILLARD**

RAS

**Mme Jenny GRANIER**

Il lui a été signalé que la lampe publique du Château ne fonctionnait plus.

**Réponse :** Nous avons commandé les ampoules à Leds et sommes dans l'attente de la livraison. De plus nous les changerons lorsque nous louerons la nacelle début décembre.

**Mme Nelly MICHAULT**

Demande jusqu'à quand les camions vont circuler sur la route du Replein ?

**Réponse :** L'entreprise a l'autorisation jusqu'au 30 novembre 2021.

**Mme Stacy BLANC**

RAS

**Mme Sylviane LEGER**

Signale le problème des tracteurs qui arrachent tout sur leurs passages, ils se sont même permis de rouler dans sa bande de fleurs.

**Réponse :** Un courrier sera adressé aux agriculteurs empruntant cette voie afin de leur demander d'utiliser des tracteurs adaptés aux voies communales et leur rappeler les règles de savoir vivre.

**M. Jérôme GUILLARD**

RAS

**M. Bernard GONTHIER**

Informe qu'un des chariots pour ranger les tables de la salle polyvalente n'est pas fonctionnel et qu'il conviendrait de le réparer. Cela a déjà endommagé la peinture à l'intérieur du local.

**M. Robin DEVRIEUX-PONT**

Une réunion avec les habitants du Parc d'en Bas a eu lieu car ils manquent cruellement de places de stationnement. Nous essayons de trouver une solution pérenne à cette situation.

Demande que nous mettions à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le déclassement du chemin du Vaz. Après différents échanges avec les services d'Arlysère et M. Colombier, la remise en état du pont et du chemin cadastré coûteraient 10 000€ tandis que le déclassement et le nouveau tracé coûteraient 5 000€. Une visite sur place afin de bien se rendre compte de l'état actuel du chemin sera programmée prochainement.

Cependant, nous devons acter une décision sur ce projet afin de ne pas revenir dessus indéfiniment.

**M. Franck PORRET**

RAS

**M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD**

Il y a de gros problème autour des collecteurs poubelles. Ne serait-il pas possible de mettre un système de vidéo-surveillance afin de pouvoir verbaliser les personnes qui ne respecteraient pas le tri et les abords des molochs ?

**Réponse :** Les règles pour la mise en place de la vidéo surveillance sont très strictes, nous pouvons le faire pour surveiller des bâtiments précis (école, cimetière, mairie), il paraît peu probable que nous ayons l'autorisation de filmer la voie publique.

**M. Marc ASSET**

RAS

Tour de table des personnes qui assistent au conseil :

**M. Roland Matheret :** Il informera l'association des Anciens Combattants afin qu'ils nous communiquent la demande de subvention ainsi que le bilan et le RIB, pour cette année et veillera à ce que cela soit fait pour le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

**Mme Ghislaine Pinel :** Souhaite bon courage aux membres du conseil municipal avec le déclassement du chemin du Vaz et avec M. Colombier, chose qu'elle avait déjà fait lors d'un précédent conseil.

Demande également si cela est normal que des chemins communaux soient bouchés par des véhicules ou voir même du grillage. En l'occurrence, le chemin des Teppes et la Montée du Rocher.

**Réponse :** Il est interdit d'empêcher la circulation sur les chemins communaux, nous ferons le nécessaire auprès des personnes concernées.

**Mme Evelyne Blanc :** Tient à souligner la bonne collaboration entre la paroisse et les employés communaux pour l'organisation des obsèques du Maire.

Fin de la séance à : 21h00

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Mme Véronique AVRILLIER

